

## 2A CLIM

SARL au capital 20.000€

Siège social : 15 rue du Général Négrier 78800 HOUILLES  
Immatricule au Registre du Commerce et des sociétés de VERSAILLES (78)  
Sous le numéro 893 673 582

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20/11/ 2025

L'an 2025 le 20 Novembre à 17 heures, les membres de la société à responsabilité limitée portant la dénomination **2A CLIM** au capital de VINGT MILLE (20.000) Euros, divisé en Deux Mille parts de Dix (10) Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social au 15 rue du Général Négrier 78800 HOUILLES, sur la convocation verbale faite par la gérance à chaque associé

L'assemblée est présidée par Monsieur **BERISHA Arsim** demeurant au 22 rue Dubaut 95100 ARGENTEUIL

#### **SONT PRESENTS :**

*Monsieur **BERISHA Arsim***

*A concurrence de 2000 parts sociales, numérotées de 1 à 2000 inclus*

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL  
CI 2000 PARTS

#### **SONT PRESENT APRES CESSIONS DE PARTS SOCIALES :**

*Monsieur **BERISHA Arsim***

*A concurrence de 2000 parts sociales, numérotées de 1 à 2000 inclus*

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL  
CI 2000 PARTS

Monsieur le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social. L'assemblée étant ainsi susceptible de délibérer valablement et déclarée régulièrement constituer

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur régulièrement constituer :

*-Lecture du rapport de la gérance*

*-Questions diverses*

*-Autorisation à donner à Monsieur **BERISHA Arsim** (2000) parts à l'effet de céder les (2000) parts leur appartenant dans le capital social au profit de Mr **IVANOV Iskren***

*-Démission de la Gérante*

*-Nomination d'un nouveau Gérant*

*-Modification corrélative des statuts*

*-Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

*-Transfert des sièges*

Monsieur le Président déclare alors la séance ouverte et expose à l'assemblée les principaux points figurant à l'ordre du Jour

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre jour

\*

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de la décision collective de nomination des statuts, la collectivité des associés autorise Monsieur **BERISHA Arsim** à céder à Mr **IVANOV Iskren** les deux mille (2000) parts social numérotées de 1 à 2000 de Dix (10) Euros chacune, lui appartenant dans le capital social de la société **2A CLIM**

*Cette résolution est adoptée par les associés à l'unanimité*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés prenant acte de la démission de Monsieur **BERISHA Arsim** en qualité de gérant de la société, à compter de ce jour, le remercie de sa collaboration et lui donne quitus de tous faits relatifs à sa gestion à l'exception des comptes de l'exercice en cours pour lesquels il aura statué par la prochaine assemblée générale ordinaire d'approbation de comptes

*Cette résolution est adoptée par les associés à l'unanimité.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés désigne en son remplacement à compter de ce jour, Mr **IVANOV Iskren** né le 10/04/1960 à Selska Polyana (BULGARIE) demeurant au 56 rue Faubourg Poissonnière 75010 PARIS de nationalité Bulgare en qualité de nouveau gérant et pour une durée indéterminée, tous les pouvoirs statutaires prévu à cet effet

Mr **IVANOV Iskren** déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par la loi pour les exercer

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs

Mr **IVANOV Iskren** reconnaît avoir pris connaissances des comptes de la société ainsi que des diverses pièces comptables financières et fiscales et d'avoir reçu l'intégralité des dites pièces permettant d'établir l'actif et le passif social

*Cette résolution est adoptée par les associés à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

Le nouveau gérant de transférait le siège social au :**184 rue de Paris 93130 NOISY-LE-SEC**

Article 4 des Statuts : Siege social modifie comme suit :

Siege social :**184 rue de Paris 93130 NOISY-LE-SEC**

La modification article 7 de statuts et repartions suivant

Mr **IVANOV Iskren**

2000 PARTS

L'assemble des associées conférées tous pouvoirs au porteur d'un originale ou d'une copie du procès-verbal constant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées

*Cette résolution est adoptée par les associées à l'unanimité.*

Plus rien étant à l'ordre du jour, l'assemble est levé ce jour 17h00

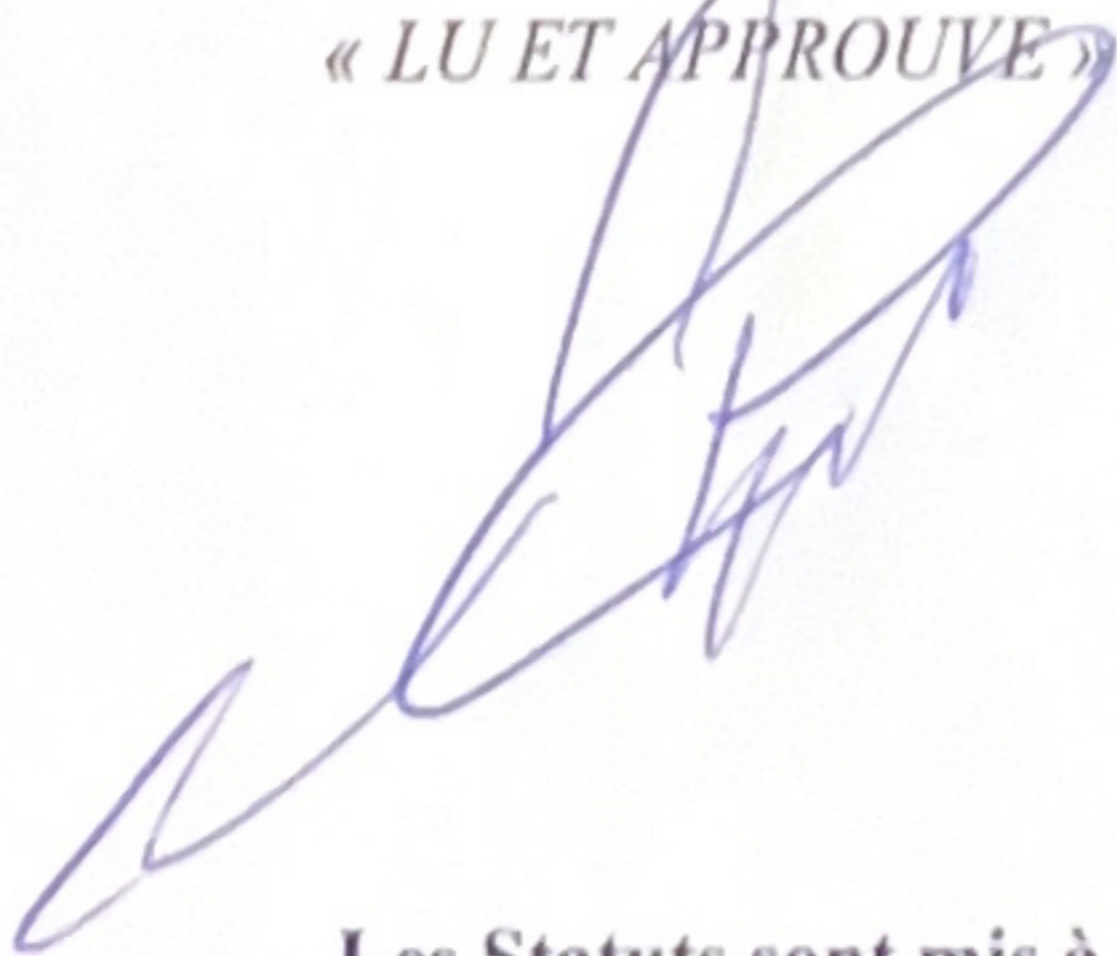
Fait à HOUILLES Le 20 /11/2025

En Trois exemplaires

Mr **BERISHA Arsim**  
*Gérant Démissionnaire*  
« LU ET APPROUVE »



Mr **IVANOV Iskren**  
*Gérant*  
« LU ET APPROUVE »



**Les Statuts sont mis à jour, un avis est porté au Journal d'Annonces Légales et le dépôt sera effectué conformément à la réglementation en vigueur**